



Plante grimpante en façade





C'est désormais possible grâce au règlement communal "verdurisation" approuvé au Conseil Communal du 23/02/16 (voir annexe). Avec ce dernier, la Commune vous invite à vous joindre à la dynamique citoyenne qui entend rendre sa place à la nature à Forest.

Concrètement, trois possibilités s'offrent à vous :



- faire pousser une plante grimpante sur votre façade (voir liste des plantes autorisées);
- placer un bac en voirie (trottoir, place de parking,..) pour y cultiver des fleurs ou des légumes ;
- adopter un pied d'arbre pour l'aménager à votre goût.

Pour l'installation d'une plante grimpante, le demandeur doit être propriétaire de l'immeuble (si vous n'êtes pas propriétaire de l'ensemble du bien vous devez avoir l'accord des co-propriétaires) et s'engage à installer et entretenir son dispositif dans le respect du règlement communal de verdurisation.

Si vous êtes intéressé, il vous suffit de nous renvoyer le formulaire ci-après, complété et signé. Le dossier sera analysé par nos services; vous recevrez une réponce dans les deux mois.

En cas d'accord, la commune se chargera de l'enlèvement de la dalle en novembre ou en mars (selon la date de votre demande). Il ne vous restera plus qu'à planter.

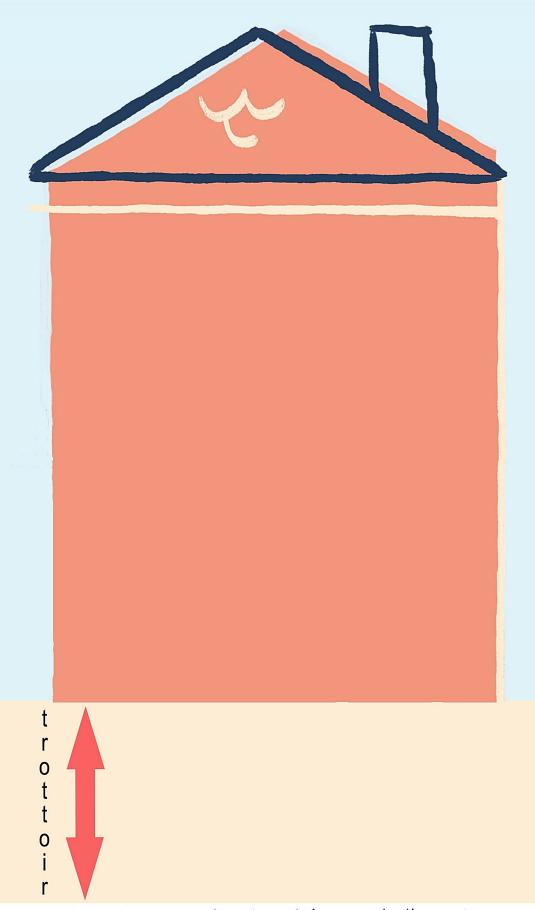






Formulaire de demande Plante grimpante en façade

W	
8	Nom,Prénom:
	Adresse:
	Contact mail:Téléphone:
	Je désire placer une plante grimpante devant mon domicile.
	Je déclare sur l'honneur avoir lu le règlement communal en vigueur et m'engage à le respecter.
	Je joins à ce document :
	- une photo de l'endroit où je souhaite placer la plante grimpante ;
	- une photo d'ensemble (façade et trottoir) ;
	-le titre de propriété de l'immeuble concerné (en cas de co-propriété le demandeur fournira un document attestant de l'accord de la copropriété);
	-le schéma complété de l'implantation (voir pg 3) .
٠	Fait àle
٠.	Signature



Veuillez compléter le schéma en indiquant:

- 1. tous les éléments se trouvant sur votre trottoir et en façade (porte, fenêtre, chambre de visite, hydrant, décrottoir, soupirail,...) ;
- 2. Est-ce que votre cave dépasse en dessous du trottoir? (c'est à dire que la cave se prolonge au delà de l'alignement de votre façade)
- 3. la largeur du trottoir;
- 4. l'endroit où vous souhaitez que l'installation soit placée.

Exemple

